

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 661

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 661 25 novembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

661

Refus anticipé

Il n'aura finalement servi à rien, le vote historique du 18 juin 1981. Ce jour-là, contrairement au Conseil des Etats trois mois plus tôt, contre l'avis de la majorité de sa commission et après un plaidoyer exemplaire de Willi Ritschard, le Conseil national décidait, par 101 voix contre 88, d'examiner le projet d'imposition des intérêts des avoirs fiduciaires. Et voilà qu'après une trentaine d'heures de séance, la commission du Conseil national décide de proposer le refus de toute forme d'imposition, tandis que trois minorités soumettront chacune leur variante au plenum au début de l'année prochaine. Les socialistes, qui composent avec le représentant du PSA et celui du Parti évangélique la plus forte de ces minorités, restent fidèles à la version du Conseil fédéral, qu'on sait très ferme et uni sur cette affaire: prélèvement définitif d'un impôt anticipé de 5% au maximum sur les intérêts des avoirs fiduciaires (rendement estimé: 250 millions de francs par an). L'UDC propose un impôt anticipé «normal» de 35% sur les avoirs fiduciaires détenus par des personnes domiciliées en Suisse, qui pourraient donc en demander l'imputation (rendement insignifiant). Enfin, le PDC, ou du moins sa majorité «dure», persiste à préférer le prélèvement d'un droit de timbre de 1 à 1,5 pour mille sur les placements fiduciaires (rendement de quelques dizaines de millions par an). Le nombre de voix que chacune des variantes obtiendra au Conseil national dépendra bien sûr de l'organisation de la votation en chaîne. Mais le résultat final est clair, imparable: non à toute forme d'imposition des intérêts de ces placements fiduciaires, dont le montant a passé, depuis le début des discussions en été 1980, de 112 à 201 milliards de francs, placés à 99% à l'étranger. Si ces deux années n'ont pas permis de dépasser le

refus anticipé, elles auront procuré un immense travail à l'Administration des contributions, qui a dû fournir toute une série de rapports et calculs complémentaires, sur les différentes variantes avancées en cours de débat, comme pour le freiner. La droite a discuté la constitutionnalité du projet, son effet sur la place financière suisse, les possibilités de fraude, le rendement supputé. A chaque fois, l'étude demandée appelait des compléments d'information, lesquels permettaient de conclure par la négative et de passer à autre chose. Tous ces retards délibérément provoqués pour le traitement d'un problème destiné à recevoir une solution nulle illustrent bien l'attitude des partis bourgeois à propos des finances publiques en général, fédérales en particulier. Ils imposent des économies par paquets entiers et programmes successifs, et tergiversent à l'infini dès qu'il s'agit de recettes nouvelles. Ils disent à tout coup «oui» aux compressions budgétaires — pour autant qu'elles ne touchent pas les dépenses militaires — et non aux ressources à exploiter, qu'elles soient sur la route ou dans les banques par exemple. Et rien ne sert à la gauche d'entrer dans le jeu des économies: elle n'est même pas la première à rompre l'éventuelle symétrie des sacrifices. Moins d'un mois après la sortie du rapport du Conseil fédéral sur la planification financière pour les années 1984-1986, le chef du DMF et l'Etat-major de l'armée sont tous montés au front pour combattre la réduction des investissements militaires. Et tandis que M. Chevallaz menait ainsi une bagarre aux limites de la collégialité, Pierre Aubert refaisait loyalement ses comptes, se résignant à un plafonnement (bas) de l'aide publique au développement. Et n'allez pas en déduire que les partisans du «moins d'Etat» veulent aussi moins de financement public: voyez par exemple les appels à l'aide pour la couverture de la garantie contre les risques à l'exportation, adressés à la Confédération moins de deux ans après «l'autonomisation» de la GRE!

Y. J.